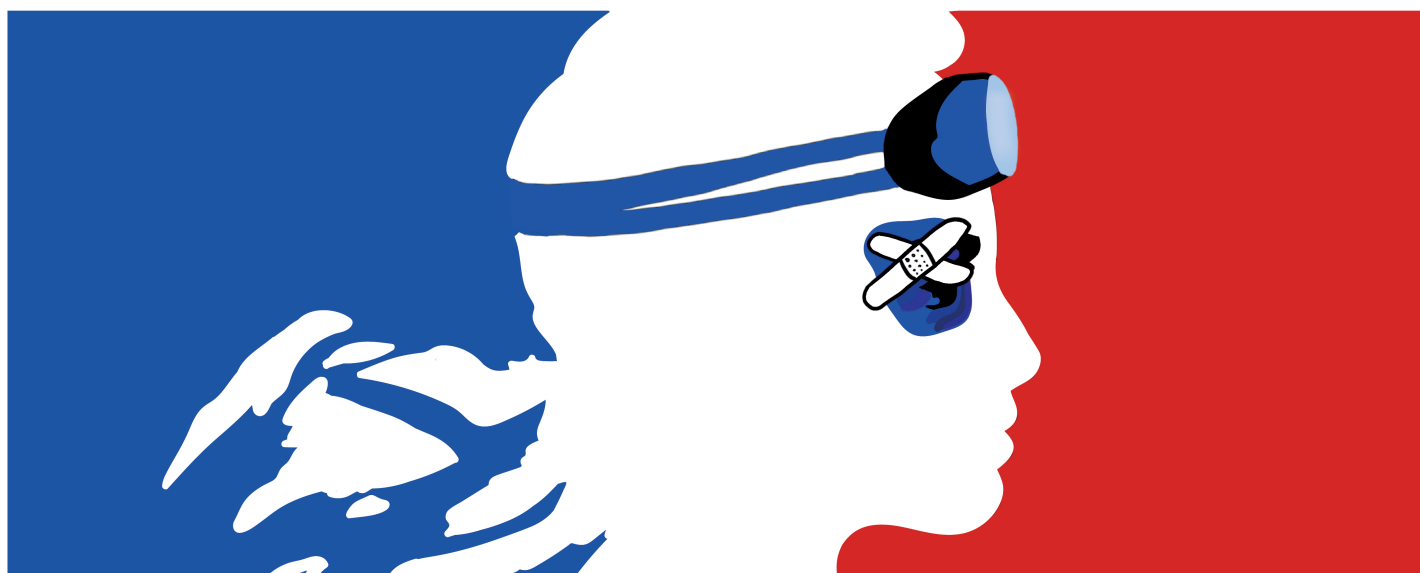


Démocratie: service Minimum

Violences d'état - Légitimes défenses



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

SYNDICATS DES AVOCATS DE FRANCE
34 rue Saint-Lazare - 75009 PARIS
Tél : 01 42 82 01 26 - saforg@orange.fr
www.lesaf.org

46^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

GRENOBLE – 8, 9 ET 10 NOVEMBRE 2019

Centre de congrès WTC 5-7 Place Robert Schuman, 38000 Grenoble

DEMOCRATIE : SERVICE MINIMUM Violences d'état, légitimes défenses

Quand quitte-t-on l'Etat de droit ? La question posée par l'historien Johann Chapoutot dans le dernier numéro de la revue *Délibéré* à propos de l'Allemagne en 1933, n'a jamais été aussi actuelle.

Interdiction de manifester, criminalisation de l'espace public, répression sans précédent des manifestant.e.s, recours systématique aux armes, la réponse de l'exécutif au mouvement des gilets jaunes questionne l'Etat de droit.

Les gilets jaunes ont ainsi découvert la violence policière, quotidien des jeunes vivant à la périphérie des villes.

La disparition de Steve fait écho à la demande de justice pour Adama TRAORE.

La quasi-impunité des violences policières interroge l'efficacité et l'indépendance des autorités de contrôle de l'Etat. Le rôle assumé par certains procureurs, comme ceux de Paris ou de Nice, d'accorder la priorité au maintien de l'ordre, questionne l'équilibre démocratique, tout comme la sévérité des peines prononcées par les juges du siège, notamment les interdictions de manifester ou de séjour dont le but est de décourager les citoyens de continuer à s'inscrire dans l'espace public.

Interpellé à propos des violences policières et de l'utilisation des Lanceurs de Balles de Défense - les LBD 40 - lors des manifestations, le chef de l'Etat réplique : « *Ne parlez pas de "répression" ou de "violences policières", ces mots sont inacceptables dans un Etat de droit.* »¹

Circulez y a rien à voir ! Fascinante tautologie que celle consistant à affirmer que l'Etat est d'autant plus démocratique qu'il fait respecter la règle de droit, alors que la règle de droit n'est rien d'autre que la règle que l'Etat a lui-même mise en place...

La production de la norme n'est pas neutre. Quelle est sa légitimité lorsqu'elle n'est conçue que pour préserver les intérêts particuliers plutôt que l'intérêt général ?

Comment débattre ou réfléchir sous la pluie diluvienne de lois votées systématiquement selon la procédure accélérée ou encore à coup d'ordonnances du pouvoir exécutif, tout cela sans concertation préalable ? Quels sont les mécanismes de contrôle de l'Etat ?

Le mouvement des gilets jaunes a remis au cœur du débat la question de la légitimité du pouvoir établi lequel souhaiterait la réduire à sa seule légalité, la démocratie assurant un service minimum.

Au travers de la demande de justice sociale et fiscale qu'ont portée ces hommes et ces femmes pendant des mois dans les rues et que de notre place d'avocats engagés dans la défense des libertés nous aurions pu prédire, c'est la question de la gouvernance et de la place des gouvernés qui est posée.

Le meilleur gouvernement, le meilleur Parlement et le meilleur Président ne peuvent pas, à eux seuls, faire grand-chose... disait Vaclav HAVEL. Ainsi la démocratie ne peut exister sans débat, sans espace où s'exprime la pluralité des conflits.

La défense des droits acquis s'accompagne nécessairement de la revendication de droits nouveaux. L'avocat contribue à produire la norme mais aussi à la combattre lorsqu'elle est inique. Il accompagne la mise en œuvre de nouveaux champs d'expériences. Osons imaginer !

La démocratie n'est pas un état stable. Elle est un mouvement permanent, une inquiétude productive à défendre.

1 : « *Gilets Jaunes : violences policières, le tabou du gouvernement. L'onde.fr Nicolas Chapuis 19/04/2019* »

PROGRAMME

VENDREDI 8 NOVEMBRE

9 h 00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

RÉUNION DES COMMISSIONS 09 h 30 – 12 h 30

Sociale ; Étrangers ; Famille ; Pénal ; Accès au droit ; Hospitalisation ; Discrimination ; Droit public ; Mineurs ; Santé-Environnement ; Exercice professionnel ; Conso-logement

DÉJEUNER 12 h 30 – 14 h 00 – sur place

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE 14 h 00 – 17 h 30

♦ Allocutions d'ouverture

Alice NALLET, présidente de la section du SAF de Grenoble

David ROGUET, bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Grenoble

Eric PIOLLE, maire de la ville de Grenoble

Christiane FERAL-SCHUHL, présidente du Conseil national des barreaux

Jean-François de MONTGOLFIER Directeur des Affaires Civiles et du Sceau

♦ Rapport moral, par Laurence ROQUES, présidente du SAF

♦ Débats

AG STATUTAIRE 18 h 00 – 19 h 30

♦ Rapport sur les contentieux en cours

♦ Rapport sur le paritarisme

♦ Rapport financier

♦ Rapport du commissaire aux comptes

Commissions collaboration et Président.e.s de sections

20 h : Réception à l'Hôtel de ville

Dîner (libre)

SAMEDI 9 NOVEMBRE

DEMOCRATIE AUTORITAIRE 9 h 30 – 12 h 30

1^{ère} table-ronde

Modératrice : Catherine GLON, SAF Rennes

Introduction : (Perspectives historique et politique)

Pierre ROSANVALLON Membre du Collège de France, Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

♦ **Légalité ne vaut pas légitimité : production de la norme et contre pouvoir** – Séverine BELLINA, Enseignante Chercheuse spécialiste de la gouvernance publique

♦ **Juges sous influence** - Virginie SANSICO, Historienne et chercheuse associée au CESDIP et Katia DUBREUIL, Présidente du Syndicat de la magistrature

♦ **L'espace public, enjeu de démocratie : de la rue interdite à l'enceinte judiciaire confisquée** – Lucas MELGACO professeur Département Criminologie Université de Bruxelles, Olivier GAHINET Architecte

DÉJEUNER 12 h 30 – 14 h 00 – sur place

ATELIERS SYNDICAUX 14 h 00 – 16 h 00

♦ **LEGAL TEAM** : Yannis LANTHEAUME SAF Lyon, Claire DUJARDIN SAF TOULOUSE et Céline COUPARD SAF Montpellier

♦ **Comment sortir de la « mouise »** : Marc-Antoine GUILLANEUF SAF Clermont-Ferrand et Salomé PERRIER SAF Nîmes

♦ **Retraite et protection sociale**: Rachel SAADA SAF Paris et Florent MEREAU SAF Lille

♦ **La discrimination dans la profession** : Joao VIEGAS SAF Paris

♦ **Droit de suite** (plate-forme contentieux collectifs droits non défendus) Caroline ZORN SAF Strasbourg, Florian BORG SAF Lille et Michèle BAUER SAF Bordeaux

♦ **Défendre la défense** : Mireille DAMIANO SAF Nice, Bruno DUBOUT SAF Béthune et Virginie MARQUES SAF Bobigny

SOUS LES PAVES LA DEMOCRATIE: 16 h 00 – 18 h 30

2^{ème} table-ronde

Modératrice : Hélène VEYRIERES, SAF Rouen

♦ **Armes du droit en libre accès**- Judith KRIVINE SAF Paris

♦ **L'audience est reprise !**

-Décrocheur.se de portrait -Florence DOLE SAF Strasbourg et Thomas FOURREY SAF Lyon

-Sale temps pour la télé-audience -Brigitte JEANNOT SAF Nancy

♦ **Elargir le cadre**

-Observatoires violences policières - David DUFRESNE Ecrivain, journaliste et Claire DUJARDIN SAF Toulouse

-Fabrique d'expérience : Notre Dame des Landes – Julien DURAND

SOIRÉE 20 h 30 Fort de la Bastille Quai Stéphane Jay

DIMANCHE 10 NOVEMBRE

DÉBAT GÉNÉRAL ET CLÔTURE 10 h – 14 h

Maison de l'avocat 45 Rue Pierre Sémard



46^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE France

GRENOBLE – 8, 9 ET 10 NOVEMBRE 2019
Centre de congrès WTC 5-7 Place Robert Schuman, 38000 Grenoble

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription préalable indispensable

À REMPLIR ET RETOURNER AU SAF, AVEC LE RÈGLEMENT AU SAF
34 RUE SAINT-LAZARE 75009 PARIS

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../19..... Lieu (CP).....
Numéro SIRET :
Adresse :
CP..... Ville.....
Tél..... Mail.....
Barreau ou activité professionnelle.....

JE PARTICIPE AUX TRAVAUX DU 46^{ème} CONGRÈS DU SAF

- ☐ Avocat - de 5 ans d'exercice : 140 € TTC
- ☐ Avocat de 5 ans à 10 ans d'exercice : 220 € TTC
- ☐ Avocat plus de 10 ans d'exercice : 320 € TTC
- ☐ Avocat honoraire/Retraité/Autre public : 140 € TTC
- ☐ Élève-avocat : entrée libre dans la limite des places disponibles et sur inscription préalable.

L'entrée libre ne comprend pas les déjeuners et la soirée du samedi et une inscription préalable est obligatoire

INSCRIPTION AUX DÉJEUNERS ET À LA SOIRÉE

1/ Pour les personnes à entrée payante, merci de vous inscrire afin de faciliter l'organisation

- ☐ Déjeuner du vendredi
- ☐ Déjeuner du samedi
- ☐ Soirée du samedi

2/ Pour les personnes inscrites à entrée libre au congrès

- ☐ Déjeuner du vendredi : 25 € TTC
- ☐ Déjeuner du samedi : 25 € TTC
- ☐ Soirée du samedi adhérent SAF : 60 € TTC
- ☐ Soirée du samedi non adhérent SAF : 80 € TTC

TOTAL À PAYEREUROS, PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU SAF

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011.

Durée de la formation: onze heures

PRISE EN CHARGE PAR LE FIFPL – 104 rue de Miromesnil 75384 Paris CEDEX 08 – Tél.: 01 55 80 50 00 Fax: 01 55 80 50 29.

Consulter le site www.fifpl.fr (critères de prise en charge, imprimé de demande, etc.) - Merci de noter que les frais de participation aux repas sont forfaitairement fixés à hauteur de 60 euros TTC. Ces frais ne sont pas inclus dans la prise en charge FIF-PL.

N.B: Pour valider la formation, il vous sera indispensable d'émarguer pour chaque session du Congrès la feuille de présence. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le congrès.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en droit au regard de l'actualité.

Compétences visées : Amélioration des connaissances pratiques en droit et actualité de la profession.

Public visé et prérequis : Toute personne intéressée par le droit: magistrats, avocats et juristes associatifs. Une maîtrise des techniques juridiques est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : Apports théoriques et pratiques. Echanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

La formation dispensée par le congrès ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du congrès, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

46^e CONGRÈS du SAF Grenoble, les 8, 9 et 10 novembre 2019

Centre des congrès WTC – 5-7 place Robert Schuman

HÔTELS PROPOSÉS

Des tarifs ont été négociés pour le SAF. Pour en bénéficier, ne manquez pas de préciser au moment de la réservation que vous la faites dans le cadre du Congrès du SAF. La taxe de séjour est en sus.



5, Place Victor Hugo - 38000 GRENOBLE
Tel: 04 38 88 40 40
pierrick.denis@hotel-angleterre-grenoble.com



6, rue Auguste Genin - 38000 Grenoble
Tel. : 04 76 39 20 00 - Fax : 04 76 39 20 01
hb2r8@adagio-city.com



5 Place Robert Schuman Europole - 38000 Grenoble
Tel: 04 76 70 84 84 - Fax : 04 76 70 24 93
h1624-OM@accor.com



29, Rue Pierre Sémard – 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 49 51 52 - Fax : 04 76 21 99 00
www.hoteleuropole.com



45 AVENUE FELIX Viallet
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 87 00 71
www.hotel-des-alpes.fr